

**Seconde consultation pour le renouvellement de la convention de droit public relative
à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la gestion du Portail
suisse www.ch.ch de 2011 à 2014**

Monsieur,

Nous tenons à vous confirmer notre volonté de signer la convention de collaboration entre la Confédération et la République et Canton de Neuchâtel pour la gestion du Portail suisse www.ch.ch de 2011 à 2014.

Nous avons pris note des quelques modifications apportées à la convention de collaboration suite à la première consultation faite en 2009, mais sur le fond, il n'y a pas de changement fondamental.

Nous tenons encore à relever le rôle central de la Confédération dans cet important projet de gouvernement électronique et souhaitons que les prochaines années permettent d'intensifier la collaboration existante entre nos deux autorités.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 avril 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
J. STUDER

La chancelière,
M. ENGHEBEN